



**Décision CODEP-CLG-2022-042793**  
**du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 août 2022**  
**portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12, L. 592-13 et R. 592-2 à R. 592-7 ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 modifiée portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2007-1368 du 19 septembre 2007 relatif à la mise à disposition à temps partiel de certains fonctionnaires de l'Etat auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2019-DC-0668 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 avril 2019 portant délégation de pouvoirs au président pour prendre certaines décisions ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, Monsieur Paul DE GUIBERT est nommé adjoint au chef de la division de Bordeaux.

**Article 2**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, Monsieur Mathieu RASSON est nommé adjoint au chef de la division de Marseille.

### **Article 3**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, Madame Marine COLIN est nommée adjointe à la cheffe de la division de Nantes, en remplacement de Monsieur Yoann TERLISKA, appelé à d'autres fonctions.

### **Article 4**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, il est mis fin aux fonctions de Madame Céline ACHARIAN, appelée à d'autres fonctions.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 30 août 2022

*Signé par :*

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

OLIVIER GUPTA